

Les députés marocains adoptent une loi

©
D. R.



Les députés marocains ont adopté, lundi dernier, à l'unanimité, un projet de loi organique pour la généralisation de la langue amazighe huit ans après sa reconnaissance comme langue officielle, au côté de l'arabe, dans la nouvelle Constitution. Le texte définit l'emploi de la langue amazighe dans l'administration, les collectivités territoriales et les services publics, son enseignement dans les écoles et son usage dans la vie culturelle.

La langue amazighe avait été reconnue en 2011 comme langue officielle, après des décennies de lutte des militants de la cause amazighe. Selon un recensement datant de 2004, huit millions de personnes - un quart des Marocains - parlent quotidiennement l'un des trois dialectes berbères du pays.